

**DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN**

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Séance du 17 Décembre 2005

L'an deux mille cinq et le 17 Décembre à 9 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à l'Espérou "Salle Cavalier-Bénézet", sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Présents : DURAND Yves - SALTET Guy - SERRANO Gérard - MARTIN Michel - ISZUZUK Huguette - PATRINOS Renée - PIALOT Pierre - GRANIER Jeanne - D'ARNAL Christiane - FABRE Henri - EYRAL Véronique - BERTHEZENE Gilles - ESTRADE Albert - SEGUIN Dominique - BALSAN Jacques - SAUVAIRE Emile - DELORD Martin - TEISSIER Monique - VERNHET Yves - ALBINET Christian - CASTEILTORT Claude - BEC Henri - MACQ Madeleine - BROUILLET Bernard.

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Aigoual

Monsieur le Président explique aux délégués que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, qui impose aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif la mise en place d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel, oblige les collectivités à prendre en charge avant le 31 décembre 2005 la mission de contrôle et de conseil de ces installations neuves ou déjà existantes.

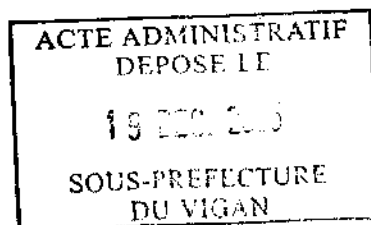
La mise en place de cette mission passe par la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Par conséquent, la Communauté de Communes n'ayant pas cette compétence, elle doit modifier ses statuts.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide de prendre la compétence suivante:

Prise en charge de la création et du fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Président,
Martin DELORD.

